



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Seul le texte prononcé fait foi

6^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Examen Périodique Universel Erythrée

Déclaration de la Suisse

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des
Nations Unies et des autres organisations internationales à
Genève

Genève, le 30 novembre 2009

Déclaration • EPU Erythrée

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi que les acteurs concernés de la société civile pour les rapports qui ont été présentés au groupe de travail. Elle remercie également l'Erythrée pour son rapport, malgré sa soumission tardive. Nous avons pris note que, dans l'élaboration de son rapport, l'Erythrée a aussi reçu des contributions d'ONGs et de la société civile : nous serions intéressés d'avoir plus d'information sur les organisations qui ont contribué à ce dernier.

1. La Suisse reconnaît les efforts déployés par l'Erythrée afin de remplir les objectifs de développement du Millénaire particulièrement dans les domaines suivants : l'égalité des genres au niveau de l'éducation primaire, la santé infantile, la mortalité maternelle, le VIH/Sida, la malaria et autres maladies principales, ainsi que l'accès à l'eau. L'éradication de la pauvreté et l'éducation primaire pour tous restent encore des objectifs à atteindre et **nous recommandons au gouvernement érythréen de solliciter l'assistance technique de la communauté internationale afin d'identifier de bonnes pratiques utiles dans sa quête à la réalisation des droits économiques et sociaux.**

2. Afin de poser les bases pour une amélioration de la situation des droits humains, outre la mise en œuvre de la Constitution et autres législations nationales en matière de droits humains, **nous recommandons à l'Erythrée de considérer de ratifier le Statut de Rome, la Convention contre la torture, ainsi que le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

3. Par le biais du rapport compilant les communications des parties prenantes, la Suisse prend connaissance de l'existence de milliers de détenus qui n'ont pas pu exercer leurs droits et qui continuent à être privés de leurs libertés, sans accès à une procédure judiciaire. Toute personne arrêtée et détenue a le droit de connaître les charges qui pèsent contre elle et de pouvoir les contester devant un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, dans le plein respect des garanties judiciaires prévues par le droit international. Ainsi **nous recommandons que les autorités érythréennes libèrent toute personne détenue sans charges.**

4. La Suisse considère la lutte contre l'impunité comme étant de la plus haute importance. A cette fin, **nous recommandons au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin d'ouvrir des enquêtes sur toute allégation de violations des droits humains et de traduire en justice les personnes responsables.**